

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

**CLAUDE BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 16 août 2021 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 130-140, chemin du Moulin (matricule 8374-46-9157). La demande concerne le lotissement d'un chemin privé ne respectant pas la réglementation des ilots, plus précisément que la distance entre 1 chemin existant et un nouveau chemin projeté ne correspond pas à 2 fois la profondeur minimum des emplacements, ce qui contrevient à l'article 9.3.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 30<sup>e</sup>  
jour de juillet deux mille vingt et un (2021)**




**Directeur général  
adjoint**

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **30<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt et un (2021)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt et un (2021).



**Directeur général  
adjoint**